



Commune de MONS

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est **Monsieur FASTREZ Sébastien** demeurant à Rue du Comte 5 à 7022 Nouvelles

Le terrain concerné est situé à Rue du Comte 5 à 7022 Nouvelles et cadastré Nouvelles section B n° 91 C, 92 E

Le projet consiste en la rénovation d'une habitation pour créer une distillerie et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart : au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart :

- **Article V.D.3.4. §2** : En aire D3 et D4, la superficie construite au sol ne peut dépasser 35% de la superficie de la parcelle ou des parcelles occupées par un même ensemble construit, avec au maximum 500m²

- **Article V.D.7. §3** : Matériaux interdits en toiture : les éléments de couverture métalliques sont interdits

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations : au plan de secteur

Détail concernant les dérogations : Dérogation à la zone agricole du plan de secteur

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Chanoine Puissant, 2 **uniquement sur rendez-vous**, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.66 mail : urbanisme@ville.mons.be les **11/10/2022** et **18/10/2022** jusqu'à 20 heures

L'enquête publique est ouverte le 11/10/2022 et clôturée le 25/10/2022

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons
- par télécopie au numéro : 065/40.55.09
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
- remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2874/RM/DD**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons, le **25/10/2022** à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Monsieur DEBLIRE** dont le bureau se trouve rue Chanoine Puissant, 2 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint

Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué